

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18 h à la salle polyvalente de Saint-Geniès Bellevue.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Véronique MILLET, Patrick PILCQUE, Thierry PORTES, Nathalie RAOUX RUMEAU

CCCB : Joël CAMART, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Sandrine PENAVERE

CCF : Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Serge TERRANCE

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Paul DELMAS, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Bruno PASQUIER, Romain VANHECKE

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD-ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Philippe PETIT à Patrice LAGORCE

Secrétaire de séance : Romain VANHECKE

Domaine : Finances

Délibération n°: 24-146

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 2/12/2024

Membres présents : 29

Pouvoir : 1

Objet : Demande d'aide à la Région Occitanie pour l'ingénierie 2025

Madame Virginie Clavel, Vice-Présidente en charge des contractualisations, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès de la Région Occitanie au titre de l'animation territoriale pour l'année 2025.

L'aide régionale pour l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat territorial
- Une part péréquation déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen par habitant et de la densité des territoires

Le PETR sera amené à :

- Animer, suivre et évaluer le Contrat Territorial Occitanie
- Mettre en œuvre les politiques répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover (en lien avec la Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation des Contrats Territoriaux 2022-2028).

Le soutien de la Région porte sur les dépenses de personnel, les études et AMO spécifiques.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la demande d'aide à la Région Occitanie pour l'ingénierie 2025
- Mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024

Le Président,



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures